

Téléphone 04 71 00 90 64 e-mail : mairie.felines43@orange.fr

MAIRIE DE FELINES

Conseil municipal du 18 JUILLET 2024 Procès-Verbal

Date de la convocation :

11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence

de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 8 - présents : 7

- pouvoirs : 0 - votants : 7

Etaient Présents : Messieurs Jean GRANGHON, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Stéphane TAISSIDRE, Benoit DELABARRE et Philippe MEYZONET.

Madame Delphine MISSONNIER.

Absents: Lionel FOURNERIE

Procuration:

Secrétaire de séance : Delphine Missonnier

-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2024

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-verbal du dernier conseil, sans modifications.

2024033- Délibération- Devis sur les travaux de voiries 2024

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise BROC pour des travaux d'entretien des voiries. Le devis N°DE 245416 datant du 10/06/2024 s'élève à 48 613.20 euros TTC.

Cette délibération est mise aux voix :

Votants: 7

Pour: 7

Contre:

Abstention:

Après la lecture du devis, Le conseil municipal décide de valider à l'unanimité le devis en retirant les travaux qui concernent le village de Mortessagne soit un total de 29 902.80 € TTC.

2024034- Délibération- Enquête publique concernant le projet d'extension de la SAS FILAIRE

La SAS FILAIRE implantée à Sembadel-Gare a pour projet de faire une extension, cette dernière fera l'objet d'une enquête publique.

L'ensemble des parcelles concernées par le projet se situe sur la commune de Sembadel. Les communes comprises dans un périmètre de 1 km autour du site doivent donner leur avis sur cette affaire.

Cette délibération est mise aux voix :

Votants: 7

Pour: 7

Contre:

Abstention :

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne s'oppose pas au projet d'extension de la SAS Filaire, y voyant même une continuité d'idée avec l'enquête publique menée il y a quelques mois sur Félines.

2024035- Délibération sur décision modificative sur le budget Investissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'abonder le chapitre 20 de 1500 euros environ.

Reste à décider dans quel chapitre retirer ces 1500 euros.

Cette délibération est mise aux voix :

Votants: 7

Pour: 7

Contre:

Abstention:

À l'unanimité, le conseil municipal décide ::

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-Ch20- C2031 : frais d'études	0.00€	1500.00€	0.00€	0.00€
D-Ch21-C21848 : autres matériels de bureau	1 500.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00€	0.00€

2024036 -Délibération sur l'habilitation à signer la convention d'occupation du domaine public pour le projet « Boucles Equestres » avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'habilitation à signer la convention d'occupation du domaine public pour le projet « Boucles Equestres » avec la Communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Cette délibération est mise aux voix :

Votants: 7

Pour: 7

Contre:

Abstention:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer tout document concernant ce sujet.

Situation sur les locations de logement

Suite aux deux états des lieux « laborieux » de locataires peu scrupuleux, la mairie va être de plus en plus pointilleuse quant aux choix des futurs locataires.

De plus, certains soucis dans la cour du couvent ont été relevés : voiture mal garée, emplacements réservés utilisés, stockage de remorque remplie à outrance....

Un courrier a été préparé par le secrétariat de mairie pour rappeler les bonnes pratiques à avoir pour le bien-être et la sécurité de tous dans l'espace extérieur commun et sera distribué avec les titres de loyers de Juillet 2024.

2024037-Compte rendu du conseil d'école du 2 juillet 2024

Suite au dernier conseil d'école et à la demande de l'inspecteur de circonscription, les membres du Conseil Municipal doivent valider :

- la convention pour la gestion du RPI.
- le règlement intérieur de ramassage scolaire (commun entre les 2 communes de Félines et Sembadel).
- le règlement intérieur de cantine.

Cette délibération est mise aux voix :

Votants: 7 Pour: 7 Contre: Abstention:

Après une lecture attentive et quelques modifications apportées, le conseil municipal de Félines approuve à l'unanimité la convention pour la gestion du RPI et les deux règlements intérieurs (Cantine et Ramassage) qui entrerons en vigueur dès la rentrée prochaine.

QUESTIONS DIVERSES:

 Présentation de la réunion avec le Département concernant les aménagements de la traversée de Sembadel-Gare :

Le conseil décide de poursuivre l'étude de ces futurs aménagements en ayant connaissance le coût réel de ceux-ci.

• 25ème anniversaire du Comité d'Animation :

Le conseil donne son accord pour la recherche d'une animation surprise pour fêter les 25 ans du comité d'animation.

• Festival de Musique de la Chaise Dieu :

Le conseil donne son accord pour que Félines puisse être candidate à un concert « génération Chaise-Dieu ».

• Inauguration des travaux extérieurs du couvent, de l'adressage et de la salle d'exposition :

Une inauguration est prévue le 07 Septembre 2024 à 10h. La commission étudiera le déroulé de la manifestation.

le Maire

la secrétaire de séance.